



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 118479

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'usurpation d'identité par le biais des plaques d'immatriculation (doublettes). Cette pratique est de plus en plus fréquente grâce à la possibilité offerte aux automobilistes d'acheter leurs plaques d'immatriculation sur internet sans contrôle sérieux de la carte grise de la part des revendeurs. Aujourd'hui, face à cette négligence, un automobiliste mal intentionné peut fournir un numéro de plaque qui appartient à quelqu'un d'autre. L'expérience réalisée par l'Andevi dont il lui a été fait part récemment le prouve. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre et s'il ne conviendrait pas d'encadrer les revendeurs de plaques de façon plus stricte afin de garantir la fiabilité et le sérieux du système d'immatriculation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118479

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2012

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10222

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)